



Union des Industries
de la Protection des Plantes

COMMUNIQUE DE PRESSE
Le 04 juillet 2017

Perturbateurs endocriniens : les mesures nationales ne doivent pas pénaliser l'agriculture française!

L'UIPP prend acte de l'adoption par les Etats Membres de l'Union Européenne ce mardi 4 juillet des critères de définition des perturbateurs endocriniens.

L'UIPP souhaite que l'Europe puisse disposer avant tout d'un cadre juste, stable et mesuré car le développement d'innovations dans le domaine de la santé des plantes demande de longues années de recherche.

Ce cadre réglementaire doit également être basé sur des évaluations scientifiques rigoureuses. Le Gouvernement français a ainsi expliqué qu'il souhaite prendre des mesures « *sur la base d'analyses scientifiques et techniques menées au niveau national* ». Les acteurs de la santé des plantes demandent que ces évaluations des perturbateurs endocriniens soient construites comme pour les autres substances potentiellement préoccupantes à savoir faire l'objet d'une évaluation des risques tenant compte à la fois du danger et de l'exposition. Toute élaboration de liste ne respectant pas ces critères nous semble prématurée.

Eugénia Pommaret, Directrice de l'UIPP, rappelle que « *ces mesures nationales ne doivent pas pénaliser la filière agricole française par rapport à nos concurrents européens* ».

Enfin, il sera important de conserver une pleine cohérence entre le règlement des produits phytos et le règlement Biocides (Règlement 528/2012) car certaines substances sont à la fois présentes dans les produits phytos et les produits biocides.

Dans l'attente de ces mesures nationales d'identification des perturbateurs endocriniens, l'UIPP tient à rappeler qu'actuellement les produits phytos sont déjà soumis à une réglementation spécifique prenant en compte leurs principaux effets sanitaires, notamment hormonaux, selon les exigences de la Commission européenne, de l'Efsa (agence européenne de sécurité sanitaire des aliments) et des États-membres, dont la France avec l'appui de son agence l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

Service de presse

Julie Chaouat : 01 42 12 28 66 – j.chaouat@proteines.com

Charles Collet : 01 42 12 81 96 c.collet@proteines.com

À propos de l'UIPP :

L'Union des Industries de la Protection des Plantes est une association professionnelle regroupant 21 entreprises qui mettent sur le marché et commercialisent des produits phytopharmaceutiques à usage agricole. Depuis le 31 mai 2012, les engagements de service de l'UIPP sont certifiés par AFNOR Certification selon le référentiel « Quali'OP » spécifique aux organisations professionnelles. Ce référentiel fait reconnaître le savoir-faire et le professionnalisme de l'UIPP et atteste du respect d'engagements de services concrets et mesurable.

Pour nous suivre : www.uipp.org, Twitter : @UIPPorg